

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 5 FEVRIER 2018**

Le lundi cinq février deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt-cinq janvier deux mille dix-huit, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Pascal PEYRAT, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Eddy BEYDON, Rémi FAVIER, Serge BROUILLAT, Véronique RESSEGUIER, Bernard CHAPELON, Carmela LEDDA, Dominique VIALON-CLAUZIER.

**Pouvoirs déposés :** M. Fabrice CORDAT à Mme Véronique ROMEYER, Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, Mme Monique FRANCHINI à M. Bernard CHAPELON, M. Frédéric BATTIE à Mme Dominique VIALON-CLAUZIER.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 25 - Nombre de votants : 29

**Désignation de secrétaire de séance :** Mme Gisèle ARSAC

**Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:**

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

**Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.**

**1 - INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Suite aux démissions de Madame Babette LUYA en date du 19 décembre 2017 et de Madame Laurence VERNET en date du 24 janvier courant toutes deux de la liste «Unieux, Nouvelle Dynamique », Monsieur le Maire a procédé à l'installation de Monsieur Rémi FAVIER ainsi que de Madame Carmela LEDDA.

**Le Conseil municipal a pris acte de l'installation de Monsieur Rémi FAVIER et de Madame Carmela LEDDA en qualité de Conseillers municipaux.**

**Le Conseil municipal procède à l'unanimité à l'élection des membres des commissions CAO et CCAS comme suit :**

**Commission d'Appel d'Offres (CAO):**

**Président :**

M. Christophe FAVERJON

**Titulaires :**

M. René PERROT

M. Fabrice MIALON

M. Christian ROUSSON

M. Serge BROUILLAT

M. Frédéric BATTIE

**Suppléants :**

Mme Gisèle ARSAC

Mme Juliette HAUW

Mme Carmela LEDDA

Mme Dominique VIALON-CLAUZIER

**Commission Communale d'Action Sociale (CCAS):**

**Président :**

M. Christophe FAVERJON

**Titulaires :**

- Mme Gisèle ARSAC
- Mme Corinne CABUT
- Mme Juliette HAUW
- Mme Annie ARCHER
- Mme Véronique RESSEGUIER
- M. Bernard CHAPELON
- Mme Dominique VIALON-CLAUZIER

**Le Conseil municipal prend également acte de la composition des commissions suivantes :**

**OMS :**

**Titulaires :**

M. Christophe FAVERJON  
M. Fabrice CORDAT  
Mme Juliette HAUW  
Mme Véronique ROMEYER  
M. Rémi FAVIER  
M. Frédéric BATTIE

**Comité de Jumelage Unieux- Minéo :**

**Titulaires :**

M. Christophe FAVERJON  
Mme Corinne CABUT  
M. Rémi FAVIER

**Commission dérogations scolaires :**

**Titulaires :**

M. Fabrice MIALON  
Mme Karine RICORT  
Mme Gisèle ARSAC  
Mme Agnès PESTRE  
M. René PERROT  
M. Rémi FAVIER  
Mme Véronique RESSEGUIER  
Mme Dominique VIALON-CLAUZIER

**Conseil Municipal Enfants (CME) :**

**Titulaires :**

Mme Agnès PESTRE  
M. Fabrice MIALON  
Mme Juliette HAUW  
Mme Carmela LEDDA

**Suppléants :**

Eddy BEYDON  
M. Manuel DE-SA  
Mme Nina MICHALSKI  
*Pas de suppléant pour la liste UND*

**Commission Culture et Animations :**

**Titulaires :**

Mme Corinne CABUT  
Mme Liliane MATRA  
Mme Djida OUCHAOUA  
Mme Véronique ROMEYER  
M. Eddy BEYDON  
M. Fabrice GARNIER  
Mme Monique FRANCHINI  
Mme Carmela LEDDA  
Mme Dominique VIALON-CLAUZIER

**Conseil Intercommunal Sécurité Prévention Délinquance (CISPD)**

**Titulaires :**

M. René PERROT  
Mme Carmela LEDDA

**Commission Vidéo protection**

**Titulaires :**

M. Christophe FAVERJON  
M. René PERROT  
Mme Gisèle ARSAC  
M. Fabrice CORDAT  
Mme Djida OUCHAOUA  
M. Rémi FAVIER  
M. Serge BROUILLAT  
M. Frédéric BATTIE

**Commission Accessibilité**

**Titulaires :**

Mme Gisèle ARSAC  
M. Christian ROUSSON  
Mme Véronique RESSEGUIER  
Mme Dominique VIALON-CLAUZIER

**Commission Administrative des listes électorales**

**Titulaires :**

Mme Gisèle ARSAC  
M. Fabrice CORDAT  
Mme Monique FRANCHINI

**Suppléants :**

M. Christian ROUSSON  
Mme Djida OUCHAOUA  
M. Serge BROUILLAT

## 2 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec les quelques ajouts prévus par la loi NOTRe, il est proposé aux membres du Conseil municipal de tenir le débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du Budget Primitif 2018.

Les documents faisant apparaître la situation budgétaire de la commune début 2018 et les prévisions pour 2018 ont été envoyés à la suite de la Commission Gestion - Finances du jeudi 25 janvier dernier. Tous ces documents ainsi que la liste des travaux d'investissement prévus et le présent rapport constituent le document d'information réglementaire.

### CONTEXTE NATIONAL :

- Un objectif de ramener le déficit public à 2,6% du PIB pour 2018
- Une hypothèse de croissance à 1,7 %
- Une volonté de maîtrise de la dépense publique. La réduction du déficit public repose notamment sur les efforts demandés aux collectivités territoriales à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat
- Désormais, collectivités et EPCI seront soumis à :
  - « **un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** » et devront limiter l'augmentation de leurs dépenses « en valeur à périmètre constant » à 1,2 % par an, inflation comprise.
  - **un objectif d'amélioration du besoin de financement** et pour les communes et EPCI, dont la capacité de désendettement dépasse 12 ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement sera définie.

**Le contexte :** Pour illustrer le contexte, cet article de La Gazette me semble significatif.

#### *« Quels scénarios pour les finances locales dans le cadre de la loi de programmation ? »*

*Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 organisait un pilotage renforcé des finances locales à travers l'introduction d'une norme de dépense et d'un objectif de désendettement. La présente fiche imagine les scénarios envisageables et leurs conséquences financières pour le monde local.*

*Les textes financiers adoptés fin 2017 mettent en musique l'engagement pris par la France de maintenir son déficit public en deçà du seuil de 3 % puis de le ramener à proximité de l'équilibre à l'horizon 2022. L'essentiel de l'effort est porté par la Sécurité sociale jusqu'en 2019 avant que les collectivités locales ne prennent le relais entre 2019 et 2022, en dégagant un excédent égal à 0,7 % du PIB en fin de période. Dans la mesure où ces dernières devraient d'ores et déjà afficher un résultat positif d'environ 3 Md€ en 2017 – soit 0,1 % du PIB – ceci implique d'améliorer ce même résultat de quelque 13 Md€ (0,6 point de PIB) en 4 ans.....*

*...Dans la version finale de la loi de programmation, les deux objectifs ont vocation à être déclinés au niveau de chaque collectivité :*

- *d'une part, sur un périmètre englobant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ;*
- *d'autre part, sur un périmètre limité au seul budget principal, dans le cadre de contrats conclus avec l'État, de façon obligatoire pour les régions, les départements ainsi que les communes et les groupements à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement nettes excèdent 60 M€ (soit environ 340 collectivités au total) et sur une base volontaire pour les autres.*

*Négociées avant la mi-2018, ces conventions doivent décrire les trajectoires de limitation des dépenses courantes et d'amélioration du besoin de financement de chaque collectivité, auxquelles s'ajouterait un objectif de consolidation de leur ratio de capacité de désendettement dès lors que celui-ci excède un plafond fixé à 12 ans pour le bloc communal, 10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions – la nouvelle règle prudentielle qui figurait dans la version initiale du projet de loi étant en revanche supprimée.*

*Quelques ajustements sont prévus pour tenir compte des problématiques propres à certaines collectivités :*

- *pour les départements, toute progression des allocations individuelles de solidarité supérieure à +2 % par an sera neutralisée pour le calcul de la norme globale de +1,2 % ;*
- *de façon générale, chaque collectivité pourra voir son taux directeur modulé (sur une échelle allant de +0,75 % à +1,65 %) en fonction de plusieurs critères : évolution de sa population depuis 2013 (ou rythme de construction de logements observé depuis 2014), positionnement en termes de revenu par habitant, proportion de ses habitants résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville et efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement d'ores et déjà accomplis entre 2014 et 2016 par rapport à la moyenne de la catégorie.*

*Les sanctions financières applicables ne porteront toutefois – c'est la principale concession consentie par l'État – que sur le respect du taux d'évolution des dépenses de fonctionnement, ce qui revient à conférer une simple valeur indicative au plafond de capacité de désendettement et à l'objectif d'amélioration du besoin de financement.*

*Elles se matérialiseront par une ponction égale à 75 % du dépassement (100 % en cas de refus de contractualiser), dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement, le prélèvement étant effectué directement sur les douzièmes de fiscalité ou pour les régions sur la quote-part de TVA qui leur est transférée depuis le 1er janvier 2018 (donc sans interférence avec le calcul de la DGF). Inversement, les collectivités qui auront rempli leurs objectifs pourront bénéficier d'une bonification de la dotation de soutien à l'investissement local.*

*En toute logique l'application du bonus/malus devrait démarrer en 2019, une fois les comptes 2018 connus. Au moment d'infliger d'éventuelles pénalités, les services de l'État conserveront en outre une marge d'appréciation leur permettant de tenir compte de la survenance d'éléments exceptionnels ou d'éventuels effets de périmètre.*

### ***Un flou persistant sur les contraintes***

*Malgré ces précisions, le processus de contractualisation pourrait se heurter à plusieurs difficultés techniques. Apprécier précisément le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement d'une collectivité nécessite en effet un travail fin de retraitement (ne serait-ce que pour neutraliser l'impact des transferts de compétences intervenus ces dernières années à l'échelon départemental et au sein du bloc communal...) auquel le calendrier de formalisation des contrats – relativement serré – ne permettra vraisemblablement pas de procéder.*

*Surtout – et c'est tout le paradoxe sur lequel repose la loi de programmation – même une stricte application de la norme de +1,2 % ne garantirait pas le respect de la trajectoire de déficit public à laquelle l'État s'est engagé. Deux hypothèses peuvent schématiquement être envisagées.*

*Premier scénario : l'intégralité du surplus d'autofinancement est convertie en excédent budgétaire, comme le suppose implicitement la loi de programmation. Si l'on modélise la trajectoire qui y est décrite, ceci supposerait :*

- *que les collectivités remboursent près de 30 % de leur encours de dette sur la période : dans la mesure où 16 Md€ sont d'ores et déjà amortis en moyenne chaque année il en découlerait une extinction progressive de leur capacité d'emprunt, ramenée à zéro (!) à l'horizon 2022 ;*
- *également que l'effort porte sur l'ensemble des budgets locaux, y compris ceux qui ne relèvent pas du champ de la contractualisation (et qui représentent tout de même 25 % de la dépense publique locale d'après les chiffres avancés par le gouvernement) : budgets annexes, communes et communautés de taille moyenne, syndicats, établissements publics locaux...*

*Seconde hypothèse : les collectivités profitent de l'amélioration de leur capacité d'autofinancement pour investir et/ou pour s'endetter. Dans les deux cas elles n'améliorent pas leur besoin de financement, sans pour autant dégrader leur capacité de désendettement, et sans que l'État ne puisse les sanctionner dans la mesure où l'objectif de dépense serait quant à lui atteint.*

*Deux interrogations en découlent. La sincérité de la loi de programmation ne risque-t-elle pas d'être questionnée tôt ou tard en l'absence d'objectif de désendettement contraignant ? Et dès lors, ne faut-il pas s'attendre à une intensification des efforts imposés à l'ensemble du secteur public local en 2020 lorsqu'un premier bilan du dispositif sera établi, comme le texte le prévoit ? ... Le risque est grand que les importantes concessions obtenues lors de la Conférence nationale des territoires ne ressemblent alors rétrospectivement à une victoire à la Pyrrhus.*

#### *FIN ARTICLE LA GAZETTE*

Pour les communes non contractualisées en 2018 il a été réaffirmé l'objectif de limitation de la hausse des Dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % ou 1,1% pour le « bloc communal J'ajouterais un commentaire sur les perspectives de suppression de la Taxe d'habitation.

Les habitants qui verront leur TH baisser dès cette année apprécieront cette mesure, après leur augmentation de la CSG et des autres impôts. Quel sera l'avenir si la TH est supprimée conformément aux exigences du Conseil constitutionnel ? Un nouvel impôt comme annoncé par le ministre en charge des Collectivités locales ?.. ; puis démenti ...une réforme de la fiscalité locale ?

La nouvelle réglementation prévoit également une information sur le temps de travail. Celui-ci est officiellement à Unieux de 1575 heures avec des diversités d'application. Pour une majorité, environ 80 personnes, c'est le temps de travail effectif basé sur une organisation de travail correspondant aux besoins de chacun des services. Pour certains secteurs, le temps de travail est annualisé (personnel des écoles, gardiens d'équipements sportifs, cinéma...) et pour environ 45 personnes (Centre Technique Municipal et mairie), cette organisation s'accompagne de 18 jours de RTT et le temps de travail comprend entre 12 et 15 heures de temps de repas pour le personnel mairie, et entre 30 et 40 heures pour le personnel CTM à l'année.

Les avantages sont ceux prévus par le statut : un véhicule de fonction réglementaire et un régime indemnitaire correspondant globalement aux collectivités qui nous entourent, tout en étant inférieur de manière importante à celui de Saint-Étienne Métropole.

#### **Les orientations à Unieux :**

- **Pas de hausse d'impôts malgré un budget très contraint par les baisses de dotations de l'État et notamment la DGF** ces 5 dernières années. Même si la baisse a été suspendue cette année, son effet cumulatif avec les baisses des années précédentes est très lourd et très injuste pour notre commune qui a déjà fait de nombreux efforts budgétaires depuis 2008. Mais dans notre cas, comme nous en avons pris l'engagement, nous ne ferons pas appel à la fiscalité après les décisions prises en novembre 2015 à l'unanimité du Conseil municipal dans le cadre de la renégociation des emprunts toxiques et de leurs conséquences sur le taux des impôts locaux.

- **Poursuivre la gestion rigoureuse**, la recherche d'économies et le désendettement, après la baisse des indemnités d'élus et les réorganisations de services. En même temps que cette réduction, nous avons la volonté de maintenir la qualité et l'efficacité du service public.

- **Maintenir le pouvoir d'achat des associations** : augmentation de 2% des subventions. Dans un contexte de rigueur, cette action en direction des associations, démontre l'importance de leur activité et de la plus-value sociale apportée par les nombreux bénévoles qui agissent quotidiennement dans ces associations et qui participent à la cohésion sociale.

#### **- Politique d'emprunt :**

Après la sortie définitive des emprunts toxiques, ce budget est le premier qui prend en compte les conséquences de cette renégociation. L'an dernier je disais « *Comme nous l'a indiqué le résultat du référendum et aussi le vote unanime du Conseil municipal, nous continuons à considérer que c'était la seule solution responsable. Solution responsable, mais injuste pour les Unieutaires, puisqu'elle aboutit à une hausse d'impôt et aussi à une augmentation de l'endettement.* ». Malheureusement les nouvelles jurisprudences ont démontré que notre attitude et le vote responsable des Unieutaires étaient bien la seule solution pour sortir de l'ornière, résultat de la gestion de la municipalité avant 2008.

En effet, si globalement le capital restant dû de la Ville d'Unieux était, en 2008, de 15 millions d'euros, somme que nous avons réduite sur le budget de la commune à un peu plus de 9 millions d'euros. Aujourd'hui, un nouvel endettement résultant de la négociation nous amène à plus de 17 millions d'euros.

S'il est envisagé par le Gouvernement de neutraliser au niveau des ratios les conséquences des emprunts toxiques et de leur renégociation, la réalité est tout de même celle-là.

Par ailleurs, je vous proposerai de continuer la politique de réduction de la dette en empruntant cette année en moyenne la moitié du remboursement en capital soit 250 000 euros. Grâce à notre gestion de la trésorerie la plus fine possible et tout en inscrivant budgétairement ces emprunts, nous avons retardé au maximum la réalisation de ceux-ci. Bien que la réglementation permette la délégation au Maire pour la contraction des emprunts, je continuerai à demander l'avis du Conseil municipal.

#### **Investissements soutenus :**

Vous trouverez également, le document établi par le service Finances qui prend en compte l'ensemble de ces éléments et qui aboutit à un autofinancement net de 594 000 euros. À cet autofinancement, il pourra être prévu 400 000 euros de FC TVA et 20 000 euros de taxe d'aménagement, 217 000 de vente de biens communaux et 250 000 euros d'emprunt selon notre rythme de désendettement.

En ce qui concerne l'autofinancement net, comme cela a été indiqué depuis 2008, notamment par l'audit effectué par la Chambre Régionale des Comptes, une ville qui, comme Unieux, a besoin de se désendetter, aurait besoin d'un autofinancement net d'environ 1 million d'euros, chacun verra que nous sommes loin de ce chiffre.

En ce qui concerne les investissements 2017, les grandes lignes qui sont proposées sont les suivantes :

- Rénovation du patrimoine communal avec cette année un effort particulier sur le complexe sportif Anatole France,
  - Continuation de notre effort d'économies énergie notamment par des réfections et isolation des toitures,
  - Rénovation urbaine, isolation des logements et sécurité des commerces,
  - Accessibilité des équipements publics, Continuation des travaux Ad'Ap,
  - Lancement d'un plan pluriannuel de passage en LEDS,
  - Continuation d'aménagement des équipements parc Nelson Mandela,
- Dans le document joint, il s'agit de grandes masses qui seront précisées en fonction des procédures prévues par les règles de la commande publique,  
Les montants sont indiqués dans les documents joints à l'ordre du jour.

#### **Endettement voir tableau ci-après**

#### **Engagements pluriannuels et impacts en fonctionnement des nouveaux équipements :**

Sans objet

**L'assemblée prend acte par 21 voix pour et 8 abstentions (Mme Franchini, M. Brouillat, M. Chapelon, Mme Resseguier, M. Favier, Mme Ledda, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.**

ok le 7.11.2017		ok le 7.11.2017		ok le 18.1.2018		FONCTIONNEMENT DEPENSES	
BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	
1 970 000	2 051 902	2 000 000	1 956 255	1 970 000	1 990 000	2 020 000	011
4 050 000	3 921 303	3 840 000	3 895 462	4 000 000	4 030 000	4 060 000	012
1 500 000	1 418 963	1 480 000	1 391 863	1 470 000	1 520 000	1 540 000	65
			408				14
50 000		0		60 000	60 000	60 000	66
20 000	290 818	20 285	24 255	40 000	40 000	40 000	67
20 000		0		0	20 000	20 000	6865
2 160 000	8 644 165	1 658 294	1 649 190	1 720 000	1 620 000	1 650 000	
9 770 000	16 327 151	8 998 579	8 917 433	9 260 000	9 280 000	9 390 000	
							TOTAL DEPENSES

						FONCTIONNEMENT RECETTES	
BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	
310 000	849 604	310 000	484 803	400 000	380 000	380 000	70
4 540 000	4 542 082	4 580 000	4 573 401	4 600 000	4 600 000	4 600 000	73111
			30 782				7318
900 000	899 071	893 172	818 741	881 000	868 000	856 000	73211
486 000	499 549	516 000	512 695	525 000	525 000	525 000	73212
			74 431				73221
190 000	193 826	200 000	188 908	190 000	190 000	190 000	73223
125 000	123 452	125 000	95 603	125 000	125 000	125 000	7351
	3 150		2 615				73336
120 000	121 740	120 000	169 860	150 000	120 000	120 000	73681
	6 859		10 340				7381
1 140 000	1 137 934	1 040 000	1 043 822	1 040 000	1 040 000	1 040 000	7411
94 000	134 319	100 000	144 448	100 000	94 000	94 000	74121
23 000	9 484	15 000	2 952	10 000	23 000	23 000	74833
28 000	17 815	20 000	9 208	15 000	28 000	28 000	74834
85 000	89 067	85 000	128 866	90 000	85 000	85 000	74835
110 000	117 428	110 000	115 249	110 000	110 000	110 000	74127
600 000	770 306	586 897	637 865	600 000	600 000	600 000	
370 000	180 168	200 000	285 329	350 000	370 000	370 000	013
180 000	178 925	175 800	290 855	180 000	180 000	180 000	75
		527 000	527 783				76
	2 193	100 000	8 698	527 000	527 000	527 000	77
1 054 000	0		68 289				78
							16
10 355 000	9 876 972	9 703 869	10 225 544	9 893 000	9 865 000	9 853 000	
							TOTAL RECETTES
BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	
585 000		705 290		633 000	585 000	463 000	Epargne nette

2 080 000		1 956 897		1 965 000	1 980 000	1 980 000	TOTAL	74 dotations Etat
-----------	--	-----------	--	-----------	-----------	-----------	-------	-------------------

## INVESTISSEMENT APRES COMMISSION DES FINANCES DU 25.01.2018

RECETTES		PROPOSITIONS
Autofinancement		633 000 €
FCTVA		400 000 €
TAXE AMENAGEMENT		20 000 €
Emprunt		250 000 €
vente KOLLOK.60.000, APPARTEMENT 72.000, TDF 85000		217 000 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 520 000 €</b>
<b>DEPENSES TECHNIQUEMENT OBLIGATOIRES</b>		
Matériel informatique		30 000 €
Copieur Couleur Quarto		0 €
divers mobilier		0 €
Mobilier de bureau		20 000 €
Mobilier scolaire		10 000 €
Matériel divers services		30 000 €
Travaux de mise en conformité des installations de chauffage, d'électricité et autres des bâtiments communaux		50 000 €
Travaux Imprévus bâtiments		80 000 €
Travaux et entretien des réseaux		10 000 €
Aide aux commerces et particuliers (sécurité,accessibilité et isolation)		30 000 €
Travaux ONF Marquage GPS Forêt communale		0 €
Tests IRB périodiques sur terrain Holtzer		5 000 €
	<b>TOTAL DEPENSES OBLIGATOIRES</b>	<b>265 000 €</b>
<b>TRAVAUX ECOLES SUITE DEMANDE CLVE</b>		
<b>Ecole élémentaire Bourg</b>		
déplacement bureau direction + salle des maîtres		
<b>Ecole maternelle du Bourg</b>		
isolation classe 5 ou réfection toilettes PS		
<b>Ecole élémentaire Langevin</b>		
Réaménagement ancien périscolaire, rideaux		
<b>Ecole maternelle Langevin</b>		
cage à vélos + réassort vélos		
<b>Ecole maternelle val ronzière</b>		
réfection toilettes maternelles, sol, couloir maternelle, wc PMR		
<b>Ecole Primaire du Vignerons</b>		
problème humidité couloir école		
<b>Ecole Maternelle du Vignerons</b>		
panneau PVC façades écoles		
<b>TOTAL ECOLES</b>		<b>130 000 €</b>
<b>COURS ECOLES (côte quart et val ronzière)</b>		<b>40 000 €</b>
	<b>TOTAL ECOLES</b>	<b>170 000 €</b>
<b>TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX</b>		
<b>PROGRAMME D'ÉTANCHEITE et isolation DIVERS BATIMENTS ET BALCONS LANGEVIN</b>		<b>30 000 €</b>
	<b>TOTAL LOGEMENTS COMMUNAUX</b>	<b>30 000 €</b>
<b>TRAVAUX AUTRES BATIMENTS</b>		
<b>stade Poty</b>		
aération vestiaire poty		
<b>terrain sport anatole France</b>		
réfection terrain handball		
<b>Gymnase anatole France</b>		
complément insonorisation + rénovation sol + isolation phonique et thermique		
<b>Boule du Coq</b>		
peinture + faux plafonds		
<b>TOTAL SPORTS</b>		<b>410 000 €</b>
jeux et structure parc mandela		60 000 €
<b>CTM</b>		<b>10 000 €</b>
	<b>TOTAL AUTRES BATIMENTS</b>	<b>480 000 €</b>
<b>TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE</b>		
Eclairage public en LED 50.000 €, isolation toitures 60.000 €, école vigneron 100.000 € + divers 170.000 € (à définir)		380 000 €
	<b>TOTAL ECONOMIE D'ENERGIE</b>	<b>380 000 €</b>
<b>VEHICULES</b>		
<b>Remplacement de véhicules CTM</b>		<b>40 000 €</b>
	<b>TOTAL VEHICULE</b>	<b>40 000 €</b>
<b>TRAVAUX DE MISE AU NORMES PMR</b>		
Divers travaux suivant Ad'AP		50 000 €
	<b>TOTAL DE MISE AU NORMES PMR</b>	<b>50 000 €</b>
<b>FONDS DE CONCOURS SEM</b>		
<b>fonds de concours SEM</b>		<b>30 000 €</b>
<b>TRAVAUX DE VOIRIE HORS SEM</b>		
<b>Parking entrée stade mandela</b>		<b>30 000 €</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES PROPOSEES</b>	<b>1 475 000 €</b>

## Endettement pluriannuel

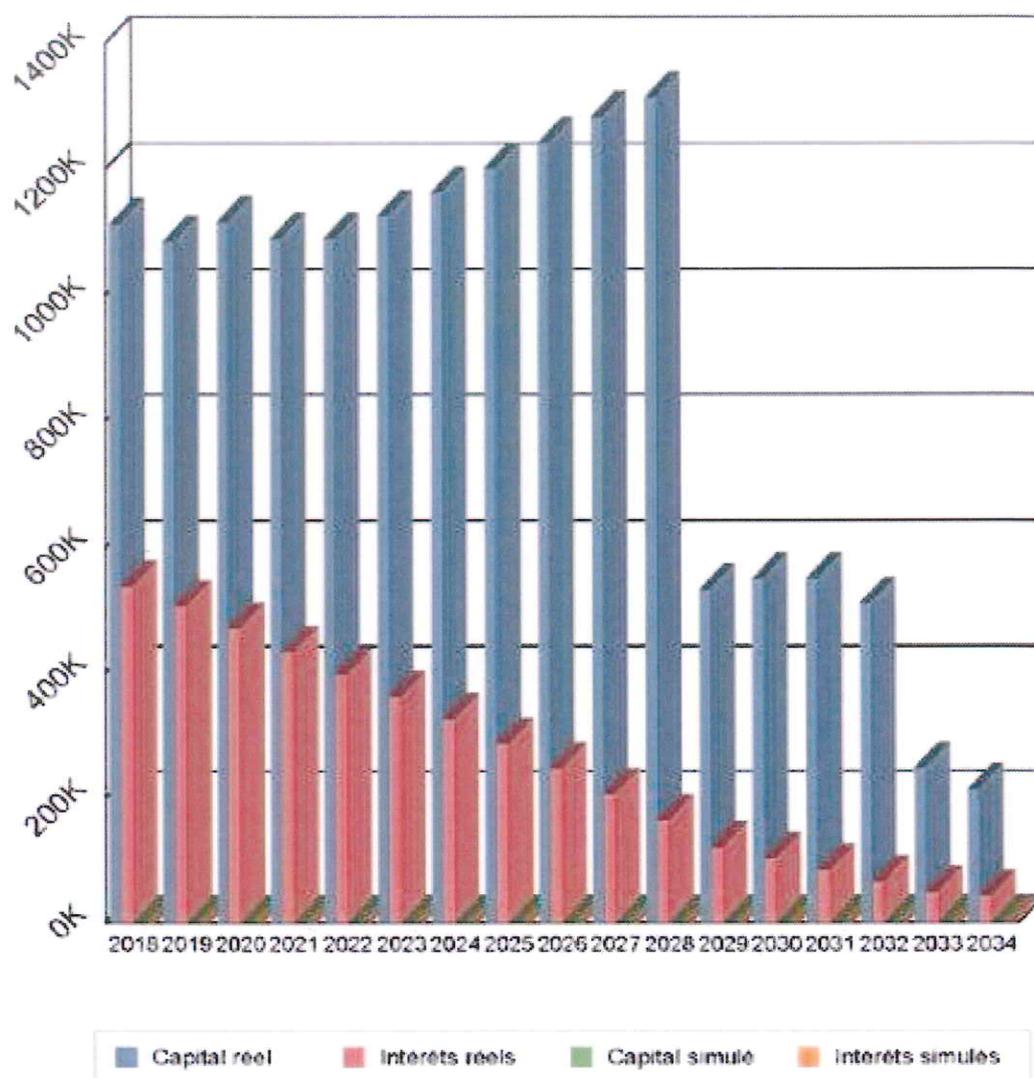
COM - VILLE D'UNIEUX

Budget : COM - Période : du 01/01/2018 au 31/12/2034 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

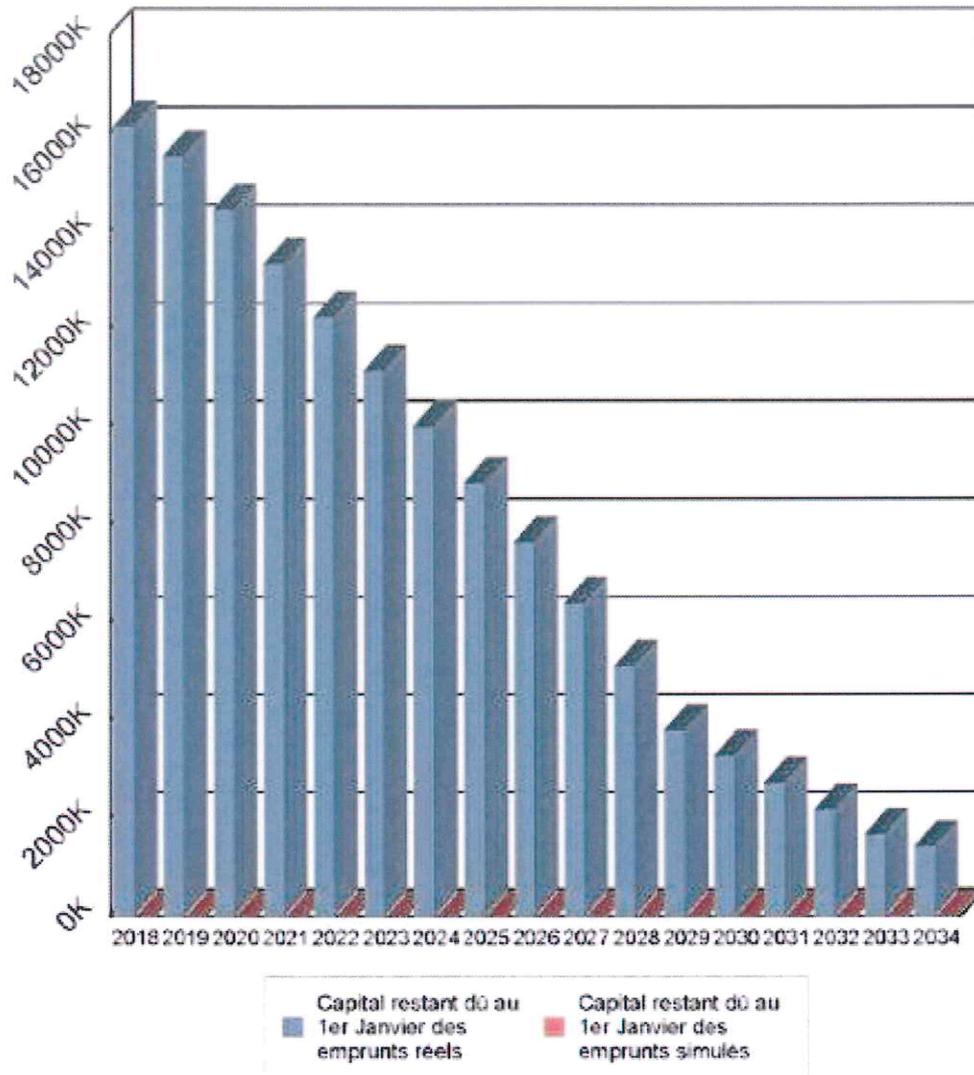
## Budget Commune M14

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	1 650 298.32 €	536 740.66 €	1 113 557.66 €	0.00 €	0.00 €	16 139 453.35 €
2019	1 591 518.94 €	505 728.61 €	1 085 790.33 €	0.00 €	0.00 €	15 525 895.69 €
2020	1 586 582.43 €	470 069.13 €	1 116 513.30 €	0.00 €	0.00 €	14 440 105.36 €
2021	1 520 980.73 €	431 502.33 €	1 089 478.40 €	0.00 €	0.00 €	13 323 592.06 €
2022	1 486 565.98 €	396 524.87 €	1 090 041.11 €	0.00 €	0.00 €	12 234 113.66 €
2023	1 487 015.05 €	360 902.24 €	1 126 112.81 €	0.00 €	0.00 €	11 144 072.55 €
2024	1 488 163.84 €	324 882.42 €	1 163 281.42 €	0.00 €	0.00 €	10 017 959.74 €
2025	1 486 957.14 €	284 940.25 €	1 202 016.89 €	0.00 €	0.00 €	8 854 678.32 €
2026	1 488 451.10 €	246 506.53 €	1 241 944.57 €	0.00 €	0.00 €	7 652 661.43 €
2027	1 488 864.71 €	205 615.03 €	1 283 249.68 €	0.00 €	0.00 €	6 410 716.86 €
2028	1 477 733.87 €	163 923.12 €	1 313 810.75 €	0.00 €	0.00 €	5 127 467.18 €
2029	652 271.95 €	120 645.44 €	531 626.51 €	0.00 €	0.00 €	3 813 656.43 €
2030	652 298.18 €	102 732.28 €	549 565.90 €	0.00 €	0.00 €	3 282 029.92 €
2031	633 269.78 €	84 158.31 €	549 111.47 €	0.00 €	0.00 €	2 732 464.02 €
2032	576 283.88 €	65 930.24 €	510 353.64 €	0.00 €	0.00 €	2 183 352.55 €
2033	295 611.20 €	48 498.70 €	247 112.50 €	0.00 €	0.00 €	1 672 998.91 €
2034	255 492.55 €	42 326.51 €	213 166.04 €	0.00 €	0.00 €	1 425 886.41 €

Diagramme de remboursement



### Capital restant dû



### 3 - BUDGET 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que dans l'attente du vote du budget, Monsieur le Maire soit autorisé à engager et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du BP du budget précédent, chapitre 21 : 45 500.00 €, chapitre 23 : 331 550.00 €.

### 4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2018

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder comme chaque année un acompte sur la subvention allouée aux clubs sportifs comme suit :

*(les élus membres à titre personnel d'une association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie).*

	Pour rappel Subvention OMS 2017 (en euros)	Subvention proposée par OMS	Subvention pour activités sportives non affiliées	Total Subventions OMS 2018	Acompte à payer (en euros) 75 %	Reste (en euros) 25 %	À PAYER (en euros) Février 2018
ALSU	1 720	1 881		1 881	1 411	470	1 411
Arc en Ciel	5 538	6 625	314	6 939	5 204	1 735	5 204
AS Sampicot	265	271		271			271
Arts Martiaux	4 250	4 186		4 186	3 140	1 046	3 140
BCU	7 165	7 397		7 397	5 548	1 849	5 548
Boule du Coq	265	271		271			271
Association sportive collège Bois de la Rive	737	752		752			752
Les Perroquets	265	271		271			271
Gymnastique A. France	574	587		587			587
Gymnastique Val Ronzière	392	389		389			389
Goshindo	250		250	250			250
OCO	8 417	8 627		8 627	6 470	2 157	6 470
PLCQ	2 377	2 270	330	2 600	1 950	650	1 950
SBHV	265	271		271			271
Tai Chi Chuan	273		280	280			280
Tennis Club	10 546	11 105		11 105	8 329	2 776	8 329
UFOR	7 734	5 748		5 748	4 315	1 433	4 315
UTA	2 981	3 453			2 690	763	2 690

Ainsi que d'allouer aux jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans une subvention de 15 € par licence pour la saison 2017/2018 comme suit :

Associations	Nombre d'enfants	Aide aux familles = 15 €	TOTAL SUBVENTION en euros
AECU (TT + Danse)	18	15	270
ALSU (Korfball)	14	15	210
AMU	41	15	615
COLLÈGE	45	15	675
BCU	41	15	615
OCO	85	15	1 275
TCU	88	15	1 320
UFOR	26	15	390
UTA	5	15	75
TOTAL			5 445

#### **5 - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention sur le dossier de réaménagement, modernisation du complexe sportif Anatole France (terrain de hand et piste, insonorisation, isolation, rénovation du sol) pour une somme estimée à 330.000.00 €.

#### **6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs comme suit :

- Filière Administrative

Création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet.

- Filière technique

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

#### **7 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : PROPOSITION DE BARÈME DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Dans le cadre du recensement de la population, il est nécessaire de fixer le barème de paiement des agents recenseurs malgré la baisse de la dotation de l'État de 10% par rapport à 2012; le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le barème de paiement de la manière suivante :

Séance de formation (2 1/2 Journées)	90 €
Tournée de reconnaissance avec un relevé d'adresse complet	100 €
Bordereau de district	7 €
Feuille de logement	0,70 €
Bulletin individuel	1,60 €
Dossier d'adresse collective	0,70 €
Dossier de résidence principale non enquêté	0,70 €
District habitat dispersé (N°18-22)	70 €
District habitat dispersé (N°20-21-24)	50 €

## **8 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES MUNICIPALES**

Sur demande de la trésorerie, le Conseil municipal décide à l'unanimité la modification de tous les règlements des salles municipales qui prévoient une caution. En remplacement du système de caution, il sera réclamé un relevé d'identité bancaire au locataire de la salle.

## **9 - AFFAIRES FONCIÈRES**

### **- Vente de l'appartement communal sis 8 rue Pierre Curie**

Lors de précédents Conseils municipaux, il avait été décidé du principe de la mise en vente de l'appartement sis 8 rue Pierre Curie, la Commission achat du 19 décembre dernier a examiné les propositions et a retenu l'offre de Monsieur CANNET Gérard pour un montant de 72 690 euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître PAILHES notaire à Firminy.

### **- Vente du local sis 9 rue Holtzer (ex PMU)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre le local ex PMU, 9 rue Holtzer à Madame MOULIN pour une somme de 65 000.00 € payable à hauteur de 2 000.00 € à la signature de la promesse de vente par chèque à l'ordre de la Trésorerie et 30 500.00 € à la signature de la vente et 32 500.00 € deux ans après la vente, le Conseil municipal décide à l'unanimité de passer outre à l'avis de France Domaines compte tenu de l'état du local et du marché de tels biens et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître PAILHES, notaire à Firminy.

## **10 - CONVENTION AVEC LE SIEL**

Il a été examiné en Commission urbanisme-Finance du 25 janvier dernier, les modalités d'une collaboration avec le SIEL pour l'instruction et le traitement des questions d'urbanisme pendant une période de 4 mois.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIEL en complément de celles que nous avons avec cet organisme. Pour la compétence Instruction autorisation urbanisme :

- Coût horaire pour mise à disposition d'un agent du SIEL à la commune d'UNIEUX : 25€ / h sur la base d'une journée par semaine.
- Coût unitaire d'instruction des actes.

## **11 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'UNIEUX ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Par une précédente délibération prise en date du 28 septembre 2009, il avait été question de la mise en place d'une procédure de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité portée conjointement par la Préfecture de la Loire et le Conseil Départemental, cette convention arrive à échéance prochainement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention pour une durée de 5 ans, pour un montant de 50 euros et autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer.

## **12 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016 DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ**

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil municipal le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 de Saint-Étienne Métropole.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 de Saint-Étienne Métropole.

### 13 - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS

Il a été proposé au Conseil municipal de rappeler ses précédentes délibérations prises à l'unanimité notamment celles du 26 novembre 2012 dans la production de cartes d'aléas miniers exacte et complète ce qui n'est toujours pas le cas, de rappeler sa délibération du 13 juin 2016 en reprenant dans les considérants tous les effets néfastes de ce PPRM et rappelons qu'il y a la possibilité dans le texte réglementaire de construire dans de telles zones à supposer que les aléas soient réels ce qui n'est pas le cas sans prendre aucun risque sa délibération du 30 juin 2017 exprimant un avis négatif.

En conséquence, **le Conseil municipal autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à transmettre toutes ses délibérations à la Commission d'enquête qui s'est rendue mairie d'Unieux fin janvier 2018.

### 14 - BORDE MATIN

Il a été proposé au Conseil municipal de renouveler ses délibérations du 27 mars et du 30 juin 2017 approuvées à l'unanimité en exprimant son opposition à la prolongation de l'exploitation de la décharge, de se féliciter de la manifestation dessus samedi matin au cours de laquelle contrairement à ses précédentes positions, Saint-Étienne Métropole par la voix de son Président a déclaré son opposition au dossier.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité** de demander à Monsieur le Préfet de la Loire de refuser l'arrêté de prolongation d'exploitation respectant en cela l'avis de la Commission d'enquête et d'autre part, de déclarer la volonté de la Ville d'Unieux de venir en soutien à la Ville de Roche-la-Molière dans toute action qu'elle ferait pour faire annuler en justice un arrêté de Monsieur le Préfet de la Loire, si celui-ci venait à accorder, contre l'avis de toutes les collectivités où pratiquement toutes et aujourd'hui de Saint-Étienne Métropole la prolongation d'activité.

### INTERVENTION DU GROUPE « UNIEUX, NOUVELLE DYNAMIQUE » :

#### **Question 2 DOB**

#### **Intervention M. Chapelon**

Une note de synthèse, sans surprise, ni sur le fond ni sur la forme. Ce sont vos choix et votre gestion.

Vous nous dites votre souhait de continuer la politique de réduction de la dette Ah !!! C'est certainement pour cette raison que vous avez réalisé 2 emprunts fin 2017 pour un total 500 000 € et que vous nous proposez un nouvel emprunt de 250 000 €. Vous appelez cela désendetter la commune avec une annuité de la dette qui augmente !!!! Pourriez-vous nous transmettre le tableau d'amortissements de l'ensemble des emprunts en cours sur la commune ?

Nous notons avec satisfaction que vous consulterez et demanderez l'avis du Conseil Municipal pour la contraction des emprunts.

Nous pensions que vous aviez déjà réalisé la totalité de vos investissements à mi mandat Que nenni !!! Vous nous parlez d'investissements soutenus, permettez-nous de rester dubitatifs ?

Une ville comme Unieux a besoin d'un autofinancement net de 1 000 000 € pour se désendetter. Vous nous annoncez 594 000 € net cette année ; les projections, qui ont été présentées en commission pour les années futures et ce jusqu'en 2020, sont inquiétantes !!! Ne risque-t-on pas la mise sous tutelle en 2020 ???

Nous ne mettons pas en cause votre gestion mais vos choix, c'est vous qui êtes aux manettes depuis 10 ans.

Nous avons beaucoup de difficultés à y voir clair sur votre stratégie pour la commune. Quelle est votre vision pour Unieux à l'avenir ?

Fait à Unieux, le 13 février 2018.

Pour le Maire et par délégation,  
Gisèle ARSAC.

